

489 HOUSE
Au capital fixe de 150 euros
68 RUE DE LA SABLIERE 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
SIREN 947841656

MNH ENTERPRISES

au capital de 100 euros,
Dont le siège social est situé 68 RUE DE LA SABLIERE 92600 ASNIERES-SUR-SEINE,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ASNIERES SUR SEINE sous le
numéro 889970943,
Représentée par Monsieur N'Diaye Matthew, dûment habilité.

TGT

au capital de 100 euros,
Dont le siège social est situé 70 RUE DE LA BONGARDE 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VILLENEUVE LA GARENNE sous le
numéro 890027915,
Représentée par Monsieur Hamza Taghatine, dûment habilité.

LES INDEPENDANTS

au capital de 100 euros,
Dont le siège social est situé 10 RUE DU COLISEE 75008 PARIS,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 902699115,
Représentée par Monsieur Samir Belhadj, dûment habilité.

Représentant la totalité des actions afin de participer à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par le président de cette assemblée est la modification de :

Siège social
Cession de parts sociales / actions

A COMPTER DU 08 décembre 2025 :

RESOLUTION N°1 :

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :
34 Rue Laugier, 75017 Paris, France, à compter de ce jour.
Toutes les formalités nécessaires seront accomplies.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

RESOLUTION N°2 :

L'assemblée prend acte de la cession intervenue le 08 décembre 2025 entre :
– Monsieur Taghatine Hamza 27 Rue du Haut de la Noue, 92390 Villeneuve-la-Garenne, France, né le 20/09/1996 à Villeneuve-la-Garenne, nationalité Française, cédant,
et
– Monsieur Matthew N'Diaye 17 Rue de la Bruyère, 78300 Poissy, France, né le 05/03/1987 à Meulan-en-Yvelines, nationalité Française, cessionnaire,
portant sur 2,5 actions de la société.

Conformément aux dispositions statutaires, la cession est expressément approuvée, sans restriction.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

RESOLUTION N°3 :

L'assemblée prend acte de la cession intervenue le 08 décembre 2025 entre :
– Monsieur Taghatine Hamza 27 Rue du Haut de la Noue, 92390 Villeneuve-la-Garenne, France, né le 20/09/1996 à Villeneuve-la-Garenne, nationalité Française, cédant,
et
– Monsieur Belhadj Samir 4 Allée Gounod, 93130 Noisy-le-Sec, France, né le 27/01/1989 à Paris, nationalité Française, cessionnaire,
portant sur 2,5 actions de la société.

Conformément aux dispositions statutaires, la cession est expressément approuvée, sans restriction.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION N°4 :

Les statuts seront mis à jour, sauf si les décisions ci-dessus n'entraînent pas de modification statutaire. Les formalités seront réalisées auprès des organismes concernés.

RÉSOLUTION N°5 :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt, de publicité et de modification statutaire nécessaires.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 3 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à ASNIERES SUR SEINE le 08 décembre 2025

Signatures:

Matthew N'Diaye



Taghatine Hamza



Belhadj Samir

